

Édition du "RÉVEIL DU NORD" 186, rue de Paris, LILLE

l'Égalité

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX : ROUBAIX 46, rue de la Gare, 46 TOURCOING 8, rue Desurmont, 8

Une industrie artisanale qui disparaît

Bientôt auront disparu de Bourghelles, les tisserands de tapisseries d'ameublement, qui y étaient jadis si nombreux.

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

DANS le Cambresis, lentement l'industrie artisanale du linceul se meurt et, nous l'avons déjà dit, seuls les vieux tisserands restent fidèles au rudimentaire métier à tisser sur lequel ils créent, par des prodiges de patience, des merveilles de draperie, de tulle, de linon, etc.

Les derniers tisserands de Bourghelles

C'est ainsi qu'à Bourghelles, riant comme d'habitude, nous sommes allés à la recherche de quelques tisserands de maison qui ne retiennent de l'ancien métier que le bruit rythmé, des métiers Jacquard, tissant sous la main habile de l'artisan de luxueuses tapisseries d'ameublement.

Aujourd'hui, tout cela est bien changé et on entend plus dans le village que quelques métiers qui « battent ».

Dans une pièce longue et étroite, aux murs blanchis à la chaux, où la lumière se déverse parcimonieusement par deux lucarnes, un vieil ouvrier nous a parlé de la lamentable situation des artisans.

« Jadis, nous a-t-il dit, il y avait dans le village plus de deux cents métiers, aujourd'hui, il en reste à peine une cinquantaine, dans dix ans, vingt ans au maximum, il n'y en aura plus. »

« La raison de cela ? c'est bien simple », et le patron nous désigne ses compagnons, trois vieillards, aux cheveux blancs, cassés par l'âge.

Aujourd'hui, il n'y a plus devant les métiers que les vieux ouvriers de soixante, soixante-dix ans et plus, ceux qui sont trop âgés pour apprendre une autre façon de gagner leur vie que celle qui consiste à rester debout dix heures par jour devant son Jacquard, à actionner le pédalier et à lancer les bavettes.

« Non pas que je veuille dénigrer notre métier », et avec chaleur, il nous en vante les douceurs, la vie simple, calme, au sein de la famille, le travail que l'on accomplit avec cœur parce que l'on se sent libre.

« Il n'y a plus que des vieux, parce que les jeunes n'en comprennent pas les beautés. Ils préfèrent s'en aller vers la ville, où les divertissements sont plus nombreux, où l'ouvrage est plus agréable, où bien souvent il n'y a qu'à surveiller les machines, où le travail est assuré, réglé dans sa durée et dans ses conditions.

« Les vieux Jacquard à main ne les retiennent pas, ils ont de bonnes raisons pour le délaisser, mais nous, nous continuons à actionner le métier qui a fait l'aisance de nos pères, par amour, par habitude, par force accoutumée, car à notre âge, il est tard pour changer.

« Il n'y a donc plus d'apprentis, plus de jeunes tisserands ; quand notre génération disparaîtra, avec elle disparaîtront les tisserands de tapisseries de Bourghelles.

L'exode vers la ville

Le brave homme qui nous parle est un « tiron », entendez par cela qu'il possède l'aiguille et qu'il l'a loué à un industriel de Roubaix ou d'ailleurs. Ce dernier a fait installer dans la pièce quelques machines et les tisserands travaillent pour lui - aux pièces ».

« Le métier nourrit son homme, nous dit le brave artisan, mais bien péniblement. Il faut travailler dix heures par jour pour gagner ses vivres et encore, nous ne sommes pas bien désoùlés, de précieux moments perdus, un jour, parfois, pour changer le tissu, faire le broilage des chaînes, réparer les casses, etc.

« Les jeunes désertent ce travail ! Ils n'ont pas tout à fait tort, et l'âme mieux les voir le mal - prendre le train vers Roubaix, Hellemmes ou Lille, où ils vont se livrer à un labeur moins pénible, que de penser qu'ils préfèrent le métier familial, mais qu'il soixante-dix ans ils devront encore, par contre, rester toute la journée debout devant le Jacquard pour assurer leur vie.

« Autrefois, ici, tous les cultivateurs étaient au même temps tisserands. Leurs moments de loisir, ils les passaient dans le logis familial, auprès du métier. Maintenant, ils trouvent plus avantageux de se consacrer exclusivement à la culture. »

« Jadis, nous étions des artistes, maintenant un métier mécanique s'est substitué, sinon mieux que nous dans la lutte, nous devons disparaître, c'est logique. »

Le brave homme qui vient de nous parler a repris sa place devant la machine, étrange assemblage de bois, de ficelle, de fils, avec le pied, il met en branle la machine de la main, en même temps, il lance à droite, puis à gauche, la navette qui court, rapide et légère, à travers la chaîne.

Les fils s'ajoutent aux fils ; insensiblement l'ouvrage s'enroule, large ruban multicolore semé de feuillages brillants.

Le travail s'accomplit lentement, trop lentement, pour ce siècle ivre de vitesse, de mouvement, de réalisations.

L. BAJEUX.

LA « CROIX DU SUD »

VOLE VERS ALLAHABAD

L'avion australien « Croix du Sud », pour partir de Rome vers l'Angleterre, a quitté l'aéroport de Rome pour Allahabad.

Kinkford Smith a déclaré qu'il ne s'arrêterait pas à Calcutta à cause de la mousson.

Une jeune virtuose



Mlle Renée Surmont, âgée de 15 ans, qui vient de remporter un 1er prix de Piano en classe supérieure de Mme Demessay, au dernier concours du Conservatoire de Lille.

LES ACCORDS SUR LES DETTES

La Commission des Affaires étrangères s'est déclarée favorable à une ratification avec réserves

La Commission des Affaires étrangères, réunie sous la présidence de M. Paul Boncour, a examiné la question des accords.

Après une longue discussion extrêmement détaillée, la Commission a décidé à l'unanimité de repousser la ratification pure et simple des accords, par 15 voix contre 9 et 3 absents.

Elle a repoussé la non-ratification à l'unanimité des votants. Elle s'est déclarée favorable à une ratification avec réserves dans le texte même de la loi. Elle a nommé à l'unanimité M. Jacques Stern, rapporteur, pour avis des projets de loi approuvant les accords conclus à Londres et à Washington pour le remboursement des dettes de la France envers la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique.

Reppellons que l'unanimité des votants ne comprenait que 15 voix ; les autres membres s'étant abstenus.

LA TRIBUNE DU CONTRIBUABLE

Pour ou contre "l'abattement à la base"

On sait que l'Association des Contribuables du Nord de la France est intervenue à nouveau auprès de tous les parlementaires assis au Sénat et à la Chambre pour demander l'abandon de l'abattement à la base réclamé par tous les commerçants et industriels.

Plusieurs députés de la région ont assuré le groupement de leur appui à cet ordre d'idées : l'un d'entre eux qui agit la question au groupe d'études économiques et sociales de la Chambre, se vit toutefois présenter certaines objections que l'Association pense avoir efficacement réfutées par sa réponse suivante qu'il semble utile de publier pour mettre sous les yeux de tous les députés et de leur tour sur les parlementaires de leur circonscription :

« Monsieur le Député, Vous avez bien voulu nous indiquer les objections faites par certains de vos collègues du Groupe d'Etudes Economiques et Sociales au sujet de l'abattement à la base et surtout les quelques milliers de commerçants déclareraient moins de 800 fr. de bénéfices, que par suite, ils vivaient sur leur commerce, avant de déclarer leur bénéfice.

« Ce raisonnement serait exact si l'impôt sur les bénéfices commerciaux ne s'appliquait qu'à des contribuables qui tirent leur unique ressource de l'exercice d'un commerce ou d'une industrie ; mais en dehors de ceux-ci, on trouve dans le cadastre commercial un nombre énorme de personnes qui ne tirent d'une profession commerciale que des revenus d'appoint et qui, par suite, ne peuvent être imposés que pour un chiffre insignifiant.

« Nous citerons sur nos milliers de ménages des villageois ou des laboureurs ou le mari est, soit ouvrier, soit employé, soit représentant, soit agriculteur, et où seule la femme tient un commerce intime (vente de légumes, épicerie, mercerie, tissus, bimbeloterie, etc.) les milliers d'artistes qui pour le produit de leur profession artisanale sont imposés à la cédule des traitements et salaires et ne paient l'impôt sur les bénéfices commerciaux que pour les quelques marchandises revendues sans transformation.

« Nous pourrions citer bien d'autres cas où le bénéfice commercial imposable n'est qu'un revenu d'appoint par exemple : le produit que tirent de quelques chambres meublées les petits rentiers ou propriétaires gérés ou ruinés par le baisse du franc, les opérations louées à des sociétés à minima effectuées par les agents d'assurances à titre de courtage et qui sont assujetties également à la cédule commerciale, etc.

« Il est donc naturel que des milliers de contribuables soient désolés au sujet de l'abattement à la base puisque les intéressés sont passibles d'un autre impôt déductible pour leur profession ou activité principale qui elle, leur permet de vivre.

« L'objection citée à l'encontre de l'abattement à la base rappelle donc, vis-à-vis du négligé commerce, certaine histoire de chien enragé qui l'on veut tuer à toute force.

« Au surplus, il est inadmissible de refuser à une catégorie de contribuables une mesure élémentaire de justice, sous le prétexte que certains d'entre eux fraudent le fisc. Si le système fiscal est si déficient, qu'il laisse une telle place à la fraude, il faut le modifier, le perfectionner et vous avez vous, législateurs, tous pouvoirs pour le faire, mais toute autre manière de raisonner (nous l'avons déjà dit et écrit à plusieurs reprises à tous les parlementaires) est un pur encouragement à la fraude que nous réprouvons énergiquement.

« Nous vous remercions d'avoir bien voulu nous donner l'occasion de résumer les arguments qui allaient à l'encontre de notre thèse et de vous exposer le point de vue du contribuable.

« Toujours à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député, nos

UNE INTERESSANTE DECOUVERTE ARCHEOLOGIQUE HIER A LILLE

Ce qu'on a trouvé dans les fondations creusées pour les annexes du « Réveil du Nord » à l'endroit de l'ancienne chapelle des Capucins.

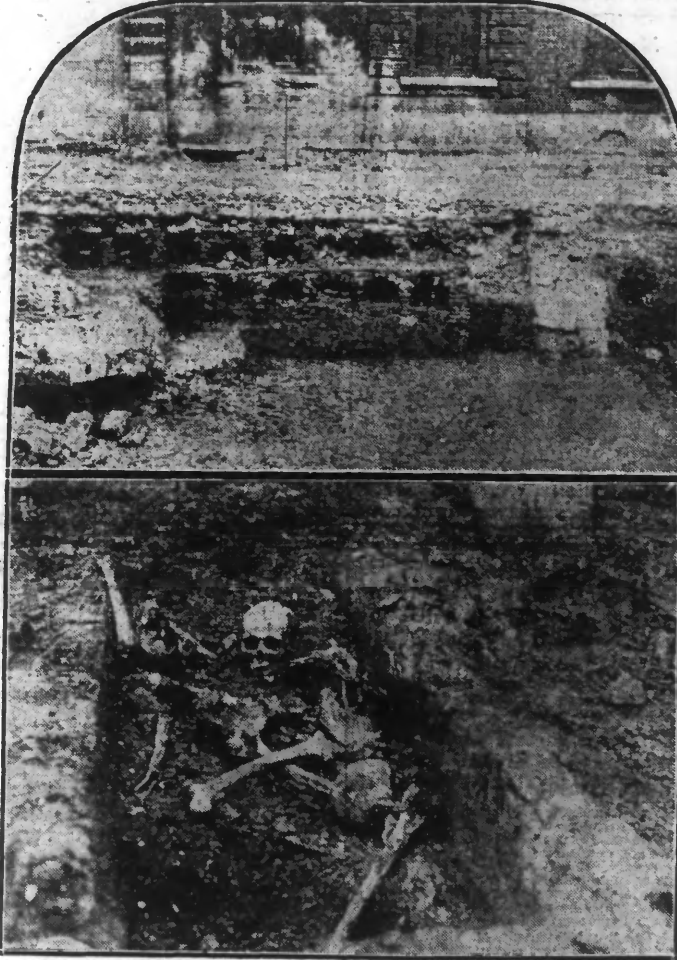
Mardi, dans le courant de l'après-midi, des ouvriers de l'Entreprise Versteys, occupés à des travaux de déblaiement dans un terrain situé entre la cour des Dourloires et la rue Edouard-Delesalle, où le « Réveil du Nord » va faire élever des bâtiments annexes, ont découvert un certain nombre de caveaux funéraires et d'ossements.

Ce n'est pas la première fois que la pioche des démolisseurs met en évidence les amateurs d'histoire locale qui connaissent la topographie ancienne de notre cité. On retrouve encore aujourd'hui sur les constructions voisines et grâce aux fouilles actuelles, la configuration de l'ancienne chapelle des Capucins et la coutume voulait que fussent enterrés les dignitaires et membres bien-aimés de la communauté. On voit très nettement au niveau du chœur des rangées de caveaux

Beaux-Arts, prévenu par nos soins, vint examiner les découvertes faites, et, à la suite de son examen, voulut bien écrire les lignes suivantes pour nos lecteurs :

La démolition des derniers vestiges de l'ancienne chapelle des Capucins pour la construction de services annexes du Réveil du Nord, vient de mettre à jour des sépultures avec leurs ossements, de très curieuses armoires sculptées sur pierre blanche, de vieilles fondations particulièrement intéressantes pour les souvenirs historiques qu'elles évoquent.

Pour aujourd'hui, rappelons seulement, que le gros œuvre de l'ancienne chapelle des Capucins existait encore avant octobre 1914. Longtemps cet édifice ayant conservé dans son ensemble son ancienne disposition, servit de magasin à



EN HAUT : Vue des « loculi », fours en briques pour recevoir les cercueils disposés sur 3 rangs ; ceux de la partie supérieure sont à moitié comblés. - EN BAS : Vue d'un sarcophage en briques, avec revêtement intérieur, avec les ossements qu'il contenait.

superposés. Les crânes et ossements dégagés hier ont été recueillis dans plusieurs caveaux vers le milieu de l'ancien nef.

M. Versteys, qui surveillait lui-même les opérations, a avisé aussitôt M. le commissaire de police de l'arrondissement, qui s'est abouché avec les services de la mairie pour régler le transfert des ossements au cimetière.

M. Théodre, conservateur du musée des Beaux-Arts, a été avisé également.

Qu'étaient cette chapelle avant la Révolution ? Quels étaient ces personnages dont on vient de retrouver ici les restes ? Nous le dirons dans un très prochain numéro.



L'Allemagne en deuil, célèbre le 10^e anniversaire du Traité de Versailles. A cette occasion, on put voir des inscriptions exposées sur une maison berlinoise. Elle disait : « 10 ans du traité de Versailles : 10 ans de culpabilité de ruine ! Seul, l'unité nous rendra libres ! Peuple allemand, unissez-vous ! - Les inscriptions ont été posées par le Comité féminin qui a été formé pour combattre l'idée que seule l'Allemagne fut la responsable de la guerre » (W.W.F.J.)

Les grands concours colombophiles

M. Bricout, de Caudry, serait le vainqueur de l'épreuve internationale sur Barcelone

Dans nos éditions d'hier nous avons exposé l'opinion des meilleurs officiels de la colombophilie sur le concours ministériel de Libourne. Nous avons observé une prudente



M. Joseph BRICOUT de Caudry. On voit en haut, le lauréat du grand concours de Barcelone tenant en famille son magnifique succès.

réserve, car nous pensions que la situation ne pourrait être que difficilement rétablie en faveur de l'opinion.

Ce jour, il n'est plus question d'être circonspect, et il faut avouer que la grande compétition annuelle a été catastrophique. Le bilan est le suivant : il faut se résigner. Sur 1.986 pigeons engagés, par les amateurs de l'arrondissement de Lille, on ne comptait, hier, à midi, que 500 rentrés environ, et les services officiels de constatation étaient livrés.

A l'heure actuelle, un pigeon de retour au colombier est présenté à la Maison Colombophile, à Lille, sans qu'il soit tenu compte de l'heure d'arrivée, et le tirage au sort entre les propriétaires des pigeons rentrés dans la même journée, décide du classement pour l'attribution des prix.

Or, il reste encore plusieurs centaines de colombes à décerner : il est probable qu'elles n'auront pas de lauriers.

Heureusement que pour Barcelone il n'en est pas de même et que, de ce côté, les opérations se déroulent avec une régularité et un sérieux remarquables. A dix-sept heures, quand nous nous sommes renseignés auprès du centre de Toulouse, quarante-huit concurrents étaient rentrés, et la Belgique comptait le nombre respectable de quatre cents. Bien que les chiffres des pigeons envoyés se soient élevés, pour la France, à 452 ; la Belgique, à 401, et la Hollande, à 502, il paraît que c'est normal et que les rentrés peuvent s'étendre à tout le mois de juillet.

En attendant, pour les « colombineux » ayant joué sur Libourne, la débâcle est certaine et dans les colombiers les « vides » ou « vides » font grise mine, et les « orphelins » pleurent l'absence.

A Caudry, chez M. Bricout

En marge de l'écatombe, nous avons dit la joie des lauréats de notre région : MM. Deloche, de Maro-en-Baroeul, et Bouvillon, d'Houplines. Nous avons le plaisir, aujourd'hui, de présenter M. Bricout, de Caudry qui, comme nous l'avons dit, obtient le premier prix du concours de Barcelone.

Voici, à ce sujet, ce que relate notre correspondant, qui s'est empressé d'aller le féliciter au nom du « Réveil du Nord » :

M. Joseph Bricout, 56 ans, habitant rue d'Avesnes, n° 5, à Caudry. Sa demeure fut, pendant quinze années le siège de « L'Éclair », l'une des plus importantes sociétés colombophiles qui combatsent la fusion, et pendant quelques années, avec les autres sociétés de pigeons voyageurs de Caudry et des alentours qui ont constitué le « Local Unique », dont le siège actuel est rue Faidherbe, 1, à Caudry.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

La Chambre a voté le projet relatif à la date des élections sénatoriales

Le renouvellement de la série sortante aura lieu dans la 2^e quinzaine d'octobre

Mardi après-midi, l'ordre du jour de la Chambre appelle la discussion de la proposition de loi adoptée par le Sénat le 20 juin 1929, et qui a pour objet de modifier la date des élections sénatoriales.

Après l'exposé du rapporteur, M. Baréty et des interventions de M. Prosper Blanc et de M. Tasso, le texte de la commission (le mandat commence et prend fin le 1^{er} octobre ; l'élection a lieu dans la deuxième quinzaine de septembre qui précède l'expiration du mandat) est voté par 384 voix contre 261.

Le président met aux voix l'amendement Prosper Blanc qui reprend le texte du Sénat qui fait commencer et finir le mandat sénatorial le second mardi janvier et qui fixe dans la deuxième quinzaine d'octobre le renouvellement de la série sortante. Cet amendement est voté à mains levées.

La loi sur les baux commerciaux ou industriels

Après une suspension de séance, l'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition de loi tendant à modifier la loi sur les baux à loyers d'immeubles ou les locaux à usages commerciaux ou industriels.

M. Tasso insiste pour que le Sénat donne satisfaction aux légitimes revendications du commerce. M. Cautru, rapporteur, expose les modifications proposées au nom de la Commission du Commerce aux dispositions de la loi du 30 juin 1926 et émet le champ d'application de la loi aux locaux commerciaux, supprimant les offres de baux lorsqu'il s'agit de déterminer le prix du nouveau loyer limitant à droit de reprise et appartenant à la procédure un certain nombre de simplifications.

LE XXII^{ME} TOUR DE FRANCE

Le belge Taverner a enlevé l'étape Cherbourg-Dinan. Le nordiste Goubert a abandonné

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

Dinan, le 2 juillet. — Avant de décrire brièvement cette troisième étape de nos courses, nous tenons à dire que la relation quotidienne, en raison de l'éloignement qui se fait chaque jour plus grand entre ma modeste personne et la capitale de Flandres.

Or, si je ne veux pas rater l'essentiel de l'information, on conviendra qu'il faut que je fasse « vingtaine » pour tout le monde soit satisfait.

Après cette mise au point préalable, ma vieille branche, à la besogne, et en avant pour les 199 kilomètres qui séparent Cherbourg de Dinan.

Comme note générale, je puis tout d'abord vous dire que l'étape fut extrêmement dure en raison de sa route ondulée, sinuose, éprouvant les confortables des monts bretons. Les coureurs eurent, en outre, à souffrir du vent debout, assez fort. La pluie fut, également, de la fête, et Dieu sait si les « Tour de France » la portent dans leur cœur ! Ajoutez à cela une route plus ou moins escarpée, en réaction sur certains points, et obligeant à des acrobaties peu rassurantes, et vous aurez une idée de la difficulté de l'étape dans son ensemble.



Le champion Julien PERRAIN changeant de multiplication avant d'attaquer les derniers kilomètres de l'étape.

Dans le détail, je vous déclarerai de suite que je n'ai pas non plus grand chose à vous signaler. Rien que l'énoncé du nombre de coureurs participant au sprint final : vingt-huit, suffira pour vous faire une opinion sur l'attitude de nos « chemineux ».

Certes le train fut soutenu puisque les tablettes de cette troisième édition portèrent, comme moyenne horaire, plus de 31 km/h, avant de bien entendu, de l'arrivée à Dinan.

Or, l'un d'eux, le « loup » Gaston Reby, vainqueur de Cherbourg-Dinan, n'a réussi que 30 km/h. C'est, donc, toujours en progrès sur 1928, que le film se déroule.

Mais, il est remarquable qu'après ces trois premières journées, nous allons vers la décroissance et cela ne me dit rien que vaillamment, voudrais, pourtant, pas préjuger de l'avenir, car je tiens, à nouveau, à le souligner, l'étape très accidentée fut assez rude et certainement plus difficile que les deux précédentes.

Avec des loupiotes ayant soutenu le 54, puis le 53, on ne s'étonnera guère qu'il aient résisté à la constance du 31 à l'heure, et qu'ils aient éprouvé l'arrivée de près de la trentaine à Dinan.

Vous parlez de phases vraiment sautillantes de ce tronçon de la longue cataracte ? Il n'y eut que peu de choses vraiment susceptibles de retenir l'attention. Des crises furent traversées par un peloton de tête pressé, accusant un retard de dix minutes environ dans la première localité, puis de quinze dans la seconde. Bien entendu, tous les « as » étaient du monôme. C'est ce qu'avant Pontorson, à 55 kilomètres du départ, que la « farce » la plus sérieuse se produisit : Van Bredonck, champion de Belgique, organisa la poursuite et le loupard vainqueur dans le rang dix kilomètres plus loin. Mais, alors, Demuyssere se satura à son tour et seul, Riantan le rejoignit. Les deux compères furent rattrapés par une vingtaine de kilomètres de Dinan. On soit le reste...

(Lire la suite en « JOURNÉE SPORTIVE »)

LE Réveil Illustré

EST PARU IL Y A 10 ANS

Les feux et les voix de la mer ? De Paris des bouées à Dunkerque. — Quelques anecdotes sur Courlaon. — Le Poste d'émission de Radio P. T. T. Nord, à Lille, etc. — La fête de cinquante ans du Réveil Musical, à Hesdin. — Une ancienne abbaye à Thumeries. — Le comblement de la Bassée-Duval à Lille. — La fête de l'Éclair à Lille et la présentation aux bleus du drapeau du 5^e Génie à Arras. — Les récents Gédéon et Alphonse, de Bourbourg. — L'accident d'auto de Cambisneux, etc.